



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
22 mars 2001
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 44^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 mars 2001, à 10 heures

Président : M. Rosenthal. (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Élection d'un vice-président

Organisation des travaux

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001
(*suite*)

 Système intégré de gestion

 Problème de l'amiante

 Gestion des immeubles

 Équipe spéciale chargée de l'examen des services communs

 Rentabilité des activités commerciales

 Arrangements en matière de sécurité

 Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-
Abeba

 Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à
l'Organisation

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Point 123 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Rapport du Corps commun d'inspection sur les nominations aux postes de haut niveau

Point 120 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

La séance est ouverte à 10 h 15.

Élection d'un vice-président

1. **Le Président** déclare avoir été informé que le groupe des États d'Asie a désigné M. Ramesh Chandra (Inde) pour remplacer M. Park Hae-yun (République de Corée) au poste de vice-président de la Commission pour le reste de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale à la suite de la démission de M. Park. Il croit comprendre que la Commission souhaite élire M. Chandra par acclamation.

2. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux (A/C.5/55/L.39/Rev.1 et A/C.5/55/L.40/Rev.1)

3. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les documents A/C.5/55/L.39/Rev.1 et A/C.5/55/L.40/Rev.1, qui contiennent chacun une liste des documents que la Cinquième Commission devra examiner pendant la première partie de la reprise de la cinquante-cinquième session et le projet révisé de programme de travail de la Cinquième Commission pour cette même partie de la reprise de la session.

4. **M. Norström** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie), et également l'Islande et la Norvège, rappelle que l'Union européenne, dans sa déclaration liminaire sur la question de la gestion des ressources humaines pendant la partie principale de la session en cours, avait indiqué que les mesures prises et les changements proposés par le Secrétaire général dans le document A/55/253 étaient d'une importance capitale pour la poursuite de l'amélioration de l'exécution et de l'efficacité pratique des programmes de l'Organisation des Nations Unies, car ils confèreraient à ses dirigeants un vrai pouvoir de décision, un sentiment de responsabilité et un personnel hautement qualifié. Étant donné que le personnel de l'Organisation constitue son principal atout, il devrait occuper une place centrale dans les préoccupations de la Commission.

5. L'Union européenne est satisfaite du programme de travail envisagé. Étant donné qu'un certain nombre de questions qui figurent au programme ont déjà été examinées pendant la principale partie de la session en cours, la Commission devrait être en mesure de parvenir à une décision à leur sujet avant la fin de la pre-

mière partie de la reprise de la session. L'Union européenne attache la plus haute importance à l'application de l'Article 19 de la Charte et attend avec impatience le rapport que soumettra le Comité des contributions au sujet de la mise en oeuvre de la décision récente de l'Assemblée générale visant à modifier la manière dont cet article est appliqué. Au cours de la présente partie de la reprise de la session, la Commission devrait éviter de se réunir la nuit et pendant les week-ends afin que les petites délégations puissent participer pleinement aux délibérations.

6. **Le Président** précise qu'il n'est pas prévu de tenir des séances de nuit ou pendant le week-end, ce qui entraînerait l'engagement de ressources supplémentaires. Il croit comprendre que la Commission souhaite adopter le programme de travail proposé dans le document A/C.5/55/L.40/Rev.1, étant entendu qu'il sera modifié comme de besoin dans le courant de la reprise de la session.

7. *Il en est ainsi décidé.*

Point 117 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (suite)

Système intégré de gestion (A/55/7/Add.8 et A/55/632)

Problème de l'amiante (A/55/7/Add.1 et A/55/135)

Gestion des immeubles (A/54/628, A/55/7/Add.1 et A/55/210)

Équipe spéciale chargée de l'examen des services communs (A/55/7/Add.1 et A/55/461)

Rentabilité des activités commerciales (A/55/7/Add.1 et A/55/546)

Arrangements en matière de sécurité (A/55/511)

Construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba (A/55/7/Add.7 et A/55/493)

Travaux contractuels et services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation (A/55/7/Add.1 et A/55/132)

8. **M. Niwa** (Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui) présente le douzième rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Système intégré de gestion (SIG) (A/55/632). En janvier 2001, après la publication de ce rapport, la paie de tout le personnel

du Secrétariat au Siège a commencé à être réalisée par le biais du Système intégré de gestion (SIG). Ce nouveau système de paie est extrêmement complexe car il porte sur quelque 10 000 fonctionnaires en poste dans environ 100 lieux d'affectation différents dans le monde entier, et des versements effectués dans plus de 50 monnaies. Le passage au nouveau système a toutefois procédé sans heurt et le personnel se félicite du nouveau logiciel, qui fournit des renseignements détaillés sur tous les éléments de leur rémunération. La mise en service des applications financières a progressé de manière satisfaisante à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et, après sa mise en service à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) pendant la première moitié de 2001, l'application au personnel et aux opérations financières sera complètement normalisée dans l'ensemble du Secrétariat. La phase de développement du SIG est terminée. La réussite de sa mise en service a confirmé le bien-fondé de la méthode progressive adoptée et du système dans son ensemble.

9. Les efforts portent actuellement sur l'actualisation des logiciels du SIG et leur adaptation à la technologie actuelle, par exemple en rénovant la configuration technologique du SIG et à en faire une application du Web. Des efforts sont également réalisés pour garantir l'accès à distance au système dans des conditions de communication particulièrement difficiles. Le SIG sera le principal élément de l'« ONU informatisée » qui sera progressivement mise en place au cours des deux prochaines années. Le système comporte des procédés rationalisés et normalisés, fournit des renseignements détaillés et à jour qui n'étaient jamais disponibles auparavant et introduit des techniques modernes au Secrétariat. En outre, ce système met à la disposition de tous les bureaux hors Siège les mêmes outils de gestion perfectionnés, que les bureaux hors Siège n'auraient pas été en mesure d'acquérir, de mettre en service et d'entretenir à eux seuls. L'expérience acquise par le Secrétariat dans la mise en service des nouvelles techniques de l'information s'est avérée extrêmement précieuse.

10. Le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation et la gestion du problème de l'amiante au Siège de l'Organisation des Nations Unies et dans les bâtiments des commissions régionales (A/55/135) indique que les matériaux contenant de l'amiante ont été utilisés, à des degrés divers, dans tous les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies à Genève, à Vienne et à Nairobi, et

dans ceux des commissions régionales. Ce rapport expose les mesures adoptées ou envisagées à long terme dans chaque lieu d'affectation.

11. Le rapport du Secrétaire général sur la gestion des immeubles (A/54/628) fournit des renseignements actualisés sur les principaux terrains et bâtiments acquis ou en location dans les principaux lieux d'affectation et les commissions régionales, y compris la valeur actuelle du remplacement de chaque immeuble et les questions liées à l'entretien, à la transformation, à l'amélioration et à l'agrandissement à long terme des bâtiments existants. Au total, l'Organisation est propriétaire, ou locataire pour un loyer symbolique, de 175 hectares de terrains et de 1,1 million de mètres carrés de surface plancher, ce qui représente un énorme avoir, leur coût de remplacement se chiffrant à plus de 5 milliards de dollars. Leur entretien et leur amélioration auraient des répercussions considérables sur l'efficacité du Secrétariat à satisfaire les besoins de l'Organisation. Selon le rapport, toutefois, une solution doit être apportée à la pénurie chronique de fonds à cette fin avant que les graves problèmes opérationnels ne s'aggravent encore et il faudra répondre aux besoins à long terme par le biais d'un plan directeur d'amélioration des locaux et de rénovation des installations. Une esquisse d'un plan de cette nature est actuellement en cours d'élaboration pour le Siège afin de venir à bout des nombreux problèmes qui sont apparus au cours des 50 dernières années.

12. Le document A/55/210 contient une description du réseau d'échange d'informations sur la gestion des biens immobiliers hors Siège en vertu duquel certains membres désignés du personnel au Siège et dans d'autres lieux d'affectation seraient chargés d'échanger des informations à intervalles réguliers sur les meilleures pratiques, les approches communes et les directives générales. Cette approche garantirait une coordination plus rapide et plus efficace des principaux aspects de la gestion des installations. Le financement de ce réseau ferait partie du budget ordinaire du Siège et de chaque lieu d'affectation. La première réunion de ce réseau a eu lieu à New York en février 2000 et la deuxième aura lieu dans les bâtiments de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, en mai 2001. Les réactions ont jusqu'ici été extrêmement positives : même les institutions spécialisées se sont associées au Secrétariat ainsi qu'aux fonds et aux programmes pour mettre en commun leurs données d'information.

13. Le rapport succinct sur les services communs (A/55/461) fournit des informations au sujet des progrès réalisés dans la mise oeuvre des mesures de réforme annoncées en mars 1997, énumère les principaux résultats obtenus et évoque les divers problèmes rencontrés. L'équipe spéciale chargée d'examiner la question des services communs, qui se compose de hauts représentants des fonds et programmes et de divers départements du Secrétariat, a créé des groupes de travail qui ont contribué à harmoniser les services d'achat, les services de personnel, la gestion des archives et des dossiers ainsi que les services de voyage et de transport. En outre, l'amélioration des réseaux mondiaux en matière de services de sécurité et de gestion des locaux a suscité la participation active de plusieurs institutions spécialisées à ce réseau et au réseau mondial interorganisations sur la sécurité. Des contacts réguliers seront maintenus avec des organes tels que le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Corps commun d'inspection (CCI), le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) et le Groupe de travail des achats interorganisations.

14. Le rapport sur les mesures proposées pour accroître la rentabilité des activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies (A/55/546) doit être examiné en même temps que le prochain rapport du Secrétaire général sur un nouveau programme d'accueil des visiteurs. Selon la principale recommandation du rapport présenté, les activités commerciales devraient être gérées séparément des autres activités de base du Secrétariat. Les diverses activités commerciales relèvent du Département de l'information ou du Bureau des services centraux d'appui : les efforts du Département et du Bureau seront intégrés dans un plan unique. L'aptitude à réagir rapidement à l'évolution du marché étant indispensable pour la réussite des entreprises commerciales, la structure des comptes rendus financiers sera révisée pour la rendre mieux adaptée aux conditions du marché.

15. **M. Sach** (Directeur de la Division de la planification du programme et du budget) présente le rapport du Secrétaire général sur les travaux contractuels et les services internes d'imprimerie : pratiques en vigueur à l'Organisation (A/55/132). La section II de ce rapport contient une analyse des activités d'impression au Siège de l'ONU, tandis que la section III fournit des renseignements analogues sur les activités d'impression à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Les sections IV et V fournissent des données

sur les pratiques d'impression au sein des fonds, programmes et institutions spécialisées. Selon les conclusions contenues dans le rapport, les travaux d'imprimerie internes et externes effectués pour l'Organisation au Siège et à Genève ont été réduits progressivement au cours des trois derniers exercices biennaux, soit une réduction des coûts d'impression internes et externes de 20 et 35 % respectivement. Cela s'explique par une meilleure gestion de ces activités, un contrôle plus strict des besoins et l'introduction de technologies modernes. Le Secrétariat continuera de rationaliser ces pratiques en matière d'imprimerie et à tirer un meilleur parti de la capacité disponible au Siège et à Genève, tout en veillant à répondre pleinement aux besoins des États Membres.

16. Le rapport sur les arrangements en matière de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève (A/55/511) décrit non seulement la situation actuelle, mais également un plan de sécurité pour l'Office qui a été élaboré par un groupe de travail composé de représentants de l'ONUG et des autorités suisses. Les dépenses supplémentaires qu'entraînerait l'application du plan de sécurité seront à la charge de l'Organisation des Nations Unies et du pays hôte, l'ONU prenant à sa charge les coûts liés au renforcement des dispositifs de sécurité à l'intérieur du site occupé par l'Office. Ces besoins de financement supplémentaires, estimés à 2,7 millions de dollars, seront examinés dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

17. Le rapport sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba (A/55/493), présenté conformément à la résolution 39/236 de l'Assemblée générale, est le dernier rapport sur la question étant donné que ce projet a été clos et que son coût a été inscrit à l'actif du bilan de l'Organisation le 30 juin 2000. Les paragraphes 7 et 10 de ce rapport contiennent des propositions visant à améliorer encore les bâtiments de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Des propositions détaillées seront soumises ultérieurement à l'Assemblée générale; en attendant, il a été recommandé que le solde de 7 702 600 dollars reste inscrit au compte des travaux de construction en cours.

18. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur le projet SIG (A/55/7/Add.8). Le Comité consultatif a recommandé

que l'Assemblée générale prenne acte du douzième rapport intérimaire du Secrétaire général (A/55/632). Il espère que le Secrétariat, lorsqu'il établira le prochain rapport intérimaire, tiendra compte des observations formulées aux paragraphes 10 à 12 de son rapport et invite le Secrétariat à poursuivre l'application du SIG aux missions de maintien de la paix.

19. Le document A/55/7/Add.1 contient le rapport du Comité consultatif faisant suite aux rapports du Secrétaire général concernant le problème de l'amiante (A/55/135), la gestion des immeubles (A/54/628), la gestion des installations à l'étranger (A/55/210), les services communs (A/55/461), les pratiques en vigueur en matière d'imprimerie (A/55/132) et les activités commerciales de l'Organisation des Nations Unies (A/55/546). Sous réserve des observations qui figurent dans son rapport, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note de ces rapports. Il réexaminera certaines de ces questions dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2002-2003 et des projets ultérieurs de budget-programme. Il reviendra sur la question des activités commerciales lorsque le Secrétaire général aura présenté son rapport sur le nouveau programme d'accueil des visiteurs.

20. Comme indiqué dans son rapport sur la construction de nouvelles installations de conférence à Bangkok et à Addis-Abeba (A/55/7/Add.7), le Comité consultatif a décidé de conserver le solde de ce compte, soit 7,7 millions de dollars, sur le compte des travaux de construction en cours, compte tenu des besoins éventuels qui pourraient résulter de l'examen par le Secrétaire général de besoins supplémentaires à Addis-Abeba.

21. S'agissant de la question de l'amélioration des dispositifs de sécurité à l'ONUG, le coût estimatif préliminaire dépasse d'environ 2 millions de dollars les montants alloués pour 1998-1999 et 2000-2001. Le Comité consultatif reviendra sur la question lorsqu'il examinera les propositions du Secrétaire général au titre du budget pour 2002-2003. Dans l'intervalle, le Comité consultatif a recommandé à l'Assemblée générale de prendre note du rapport correspondant du Secrétaire général (A/55/511).

22. **M. Nakkari** (République arabe syrienne) déclare apprécier la manière dont le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui a répondu aux questions soulevées au sujet des services de restauration au Siège. En particulier, il note avec plaisir que le Sous-

Secrétaire général a confirmé par écrit que le Café viennois resterait ouvert toute l'année et en cas de réunion de nuit.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Point 123 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite) (A/55/423 et A/55/423/Add.1)

Rapport du Corps commun d'inspection sur les nominations aux postes de haut niveau

23. **M. Kudryavtsev** [Corps commun d'inspection (CCI)] présente le rapport du CCI sur les nominations aux postes de haut niveau de l'Organisation des Nations Unies, de ses programmes et de ses fonds (A/55/423 et A/55/423/Add.1), que le Corps commun d'inspection s'attendait à voir examiner pendant la première partie de la cinquante-cinquième session. Le Président du CCI a officiellement transmis le rapport au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des programmes et des fonds le 26 avril 2000 et, conformément au Statut du CCI, ce rapport, accompagné des observations du Secrétaire général, aurait dû être communiqué à la Cinquième Commission à la fin octobre 2000 au plus tard. Bien que les observations du Secrétaire général aient été présentées à la fin septembre 2000, elles n'ont malheureusement pas été diffusées aux délégations avant le 12 mars 2001. Étant donné que le rapport proprement dit avait été publié près d'un an plus tôt, il contient des données pour 1999 qui sont désormais dépassées.

24. Ce rapport a été établi sur la recommandation du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies et à la demande expresse formulée en avril 1998 par le Sous-Secrétaire général aux services de contrôle interne. C'est la première fois que la question des nominations aux postes de haut niveau au Secrétariat de l'ONU fait l'objet d'un rapport distinct au lieu d'être examinée parmi un ensemble de questions. Ce rapport tient compte des observations fréquemment formulées à l'Assemblée générale, en particulier en ce qui concerne l'amélioration de la transparence, la garantie d'une répartition géographique équitable et enfin l'amélioration de la représentation des femmes aux postes de haut niveau du Secrétariat.

25. Le principe sur lequel repose ce rapport est énoncé à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, qui

s'applique à tout le personnel, y compris les fonctionnaires de haut niveau. Étant donné qu'aux termes du paragraphe 1 de cet article, l'Assemblée générale est habilitée à formuler les règles en vertu desquelles les nominations sont faites par le Secrétaire général, l'Assemblée générale est aussi habilitée à les modifier pour tenir compte de tendances nouvelles dans un monde en évolution perpétuelle. Le renforcement des principes démocratiques et une amélioration de la transparence, y compris au sein des organisations internationales, figurent au premier plan de ces tendances. L'orateur appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 3 de la section I de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale, aux termes duquel les propositions de réforme de la gestion des ressources humaines qui supposent de modifier les règlements ou les règles, ou de s'écarter des dispositions figurant dans les résolutions antérieures de l'Assemblée, doivent être soumises à l'Assemblée pour examen.

26. La proposition formulée dans la recommandation I du rapport du CCI fournit un exemple précis d'un cas où cette approche pourrait être adoptée. C'est un fait établi que le Secrétaire général actuel fait état de sa détermination d'obtenir des avis aussi divers que possible et de consulter les États Membres au sujet des nominations au niveau de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général [mais non au niveau de directeur, comme il est indiqué de manière erronée au paragraphe 4 de la section II des observations du Secrétaire général (A/55/423/Add.1)]. Une interprétation aussi démocratique des décisions de l'Assemblée générale devrait faire partie intégrante de la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies à l'avenir. Par ailleurs, il convient de noter que le rapport du CCI ne contient pas l'affirmation, contrairement à ce qui est indiqué au paragraphe 4 de la note du Secrétaire général, que les nominations des secrétaires généraux adjoints et des sous-secrétaires généraux sont « politiques ».

27. Enfin, une section importante du rapport du CCI porte sur la question d'une répartition géographique inégale et insuffisamment large des postes de haut niveau. C'est ainsi qu'en 1999, au Secrétariat des Nations Unies, sur les 316 postes de niveau D-1 ou plus soumis à la répartition géographique, 182, soit 57,6 %, étaient occupés par des ressortissants de 18 États Membres seulement (moins de 10 % des États Membres de l'Organisation). Parallèlement, 97 États Membres, soit plus de la moitié des pays membres de

l'ONU, n'occupent même pas un poste de haut niveau (A/55/423, par. 21 et 22). Selon le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat en 2000 (A/55/427), sur les 311 postes de haut niveau de la classe D-1 et au-dessus, 175, soit 56,2 %, sont occupés par les ressortissants de 17 États, alors que les ressortissants de 79 États n'occupent pas un seul poste de haut niveau. Ainsi donc, certains progrès ont été réalisés, mais il reste beaucoup à faire.

28. Bien évidemment, il n'est pas question de suggérer que les postes de haut niveau puissent être également répartis entre tous les États Membres. Toutefois, il est pour le moins nécessaire d'agir plus fermement pour remédier au fort déséquilibre actuel. L'une des mesures envisagées à cette fin est énoncée dans la recommandation III du rapport, qui dit que le Secrétaire général devrait informer par avance les États Membres des postes à pourvoir aux niveaux de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général. De toute évidence, toutes les nominations devraient être faites conformément aux dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

29. Les recommandations du Corps commun d'inspection portent également sur la nécessité d'améliorer la représentation des femmes dans les postes de haut niveau. L'orateur exprime l'espoir que les membres de la Commission étudieront toutes les recommandations formulées dans ce rapport.

30. **M. Norström** (Suède), parlant au nom de l'Union européenne, se félicite de l'examen approfondi du processus de nomination étant donné que la haute direction joue un rôle crucial dans l'action de l'Organisation. L'Union européenne souhaite souligner que le Secrétaire général est le principal administrateur de l'Organisation et que ses prérogatives et ses responsabilités aux termes de la Charte des Nations Unies doivent être respectées.

31. L'Union européenne entérine les observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/423/Add.1). Elle estime que la recommandation du CCI visant à tenir nécessairement des consultations avec les États Membres dans le cadre de la procédure de sélection risque d'entraîner des retards inutiles dans les nominations et de rendre la question encore plus politique. La recommandation II, qui vise à modifier largement la disposition 4.5 du statut du personnel, irait à l'encontre des efforts réalisés par l'Assemblée

générale en vue de simplifier le Statut et le Règlement du personnel.

32. Dans son rapport, le CCI a noté à juste titre l'importance de veiller à une répartition géographique aussi large que possible et à un meilleur équilibre entre les sexes aux postes de décision de haut niveau dans l'Organisation. L'Union européenne se félicite des efforts décisifs réalisés par le Secrétaire général dans ce sens.

33. **M. Mirmohammed** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souligne que la participation aux séances de nuit et aux séances plénières exercerait une pression sur les petites délégations. Le retard avec lequel les observations du Secrétaire général concernant le rapport du CCI ont été communiquées est une source de préoccupation. Ce rapport est clair et concis et les tableaux qu'il contient sont extrêmement utiles. Il serait aussi utile d'avoir une traduction anglaise écrite de la déclaration liminaire de l'inspecteur.

34. Le Groupe des 77 et la Chine attachent beaucoup d'importance à la question d'une représentation géographique équitable aux postes de haut niveau, ainsi qu'il est clairement indiqué dans les résolutions 53/221 et 51/226 de l'Assemblée générale. Le rapport du CCI a été présenté à point nommé, en particulier l'information donnée aux paragraphes 21 et 22, à savoir que les ressortissants de moins de 10 % des États Membres occupent 57,6 % des postes de haut niveau.

35. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que le rapport est constructif et sont disposés à approuver les recommandations qu'il contient.

36. **M. Fedorov** (Fédération de Russie) partage les préoccupations d'autres délégations concernant la diffusion tardive des observations du Secrétaire général, ce qui n'a pas permis de les étudier de manière approfondie. Ces observations auraient dû être communiquées tout au début de la cinquante-cinquième session. La délégation russe partage les vues du Secrétaire général au sujet de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes pour les postes de la classe D-2 (A/55/423/Add.1, par. 15), mais se demande pourquoi il n'est pas fait expressément référence aux critères de recrutement spécifiés au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, à savoir l'efficacité, la compétence et l'intégrité. En dernier lieu, la recommandation X est très intéressante dans le

contexte de la réforme en cours de la gestion des ressources humaines.

Point 120 de l'ordre du jour : Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/55/525)

37. **M. Fareed** (Directeur du Bureau des affaires interorganisations) présente le rapport statistique du Comité administratif de coordination (CAC) sur la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies (A/55/525), qui est l'unique source de données financières pour l'ensemble du système des Nations Unies. C'est là le sixième rapport présenté selon la formule adoptée lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Conformément à une décision prise par l'Assemblée générale en 1992, ce rapport fournit des données détaillées pour 1998-1999, qui est la période la plus récente pour laquelle on dispose d'états financiers vérifiés pour toutes les organisations du système des Nations Unies. Il contient des tableaux portant sur une période de 10 ans, y compris la période biennale en cours. Un rapport analogue sera établi en 2002 et portera sur la période biennale 2000-2001.

38. Les 10 tableaux du rapport sont groupés sous trois titres principaux : budgets ordinaires et contributions mises en recouvrement, fonds de roulement, enfin dépenses et recettes au titre des contributions volontaires. Les tableaux 1 à 6 fournissent des données pour les organisations dont le budget est financé par les contributions mises en recouvrement. Les quotes-parts en pourcentage indiquées au tableau 3 sont exigibles au titre des budgets ordinaires approuvés et, dans le cas de l'Organisation des Nations Unies, au titre des opérations de maintien de la paix. Le tableau 4 donne le montant des contributions en dollars pour chaque État Membre et le montant des contributions reçues au titre des contributions mises en recouvrement et des arriérés. On trouvera des renseignements allant au-delà de ceux fournis au tableau 5 dans les rapports ordinaires du Comité des contributions. Les tableaux 7 et 8 portent sur les organisations qui reçoivent des contributions volontaires, ce qui comprend à la fois les organisations financées par des contributions volontaires qui reçoivent des fonds extrabudgétaires et les organisations essentiellement financées au moyen de contributions volontaires. Les notes détaillées qui accompa-

gnent chaque tableau fournissent des éclaircissements sur des questions importantes telles que les taux de change utilisés pour présenter les données sur les contributions dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis et des définitions plus détaillées des données fournies par chaque organisation.

La séance est levée à 11 h 40.